

Tournoi échecs parties rapides de Gaillac le lundi 21 avril 2025

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Le club d'échecs de Gaillac organise un tournoi de parties semi-rapides le lundi 21 avril 2024.

Article 2 : Les règles du Jeu sont celles actuelles de la FIDE.

- Les parties comptent pour le classement ELO Rapide
- Les appariements se font au Système Suisse intégral en 7 rondes.
- Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs du Tarn, titulaires d'une licence A ou B, qui se seront inscrits avant le 21 avril 2025.
- Le logiciel PAPI est utilisé.
- Chaque joueur disposera de 20 minutes + 5 secondes d'incrément pour disputer la partie.
- Chaque joueur sera classé par addition des points marqués au cours des 7 rondes (victoire = 1 pt, nulle = ½ pt, défaite = 0 pt).
- Les ex-aequos seront départagés par le système Buchholz – Performance.

Article 3 : Horaires de chaque ronde Ronde 1 : à 9h30 Ronde 2 : à 10h30
Ronde 3 : à 11h30 Ronde 4 : à 13h30 Ronde 5 : à 14h30 Ronde 6 : à 15h30
Ronde 7 : à 16h30

17H30 remise des prix

Les droits d'inscription : Adultes (≥ 20 ans) 8€ ; Jeunes (< 20 ans) 4€.

Article 4 : le premier joueur du Tarn au classement général sera déclaré Champion du TARN de parties rapides

Article 5 : La charte du joueur d'échecs

Chaque participant ou accompagnateur doit respecter les règles suivantes :

- Avoir une attitude convenable
- Seuls les joueurs ont accès à l'aire de jeu. Les parties hors-tournoi ne sont pas autorisées.
- Éviter tout dérangement des joueurs pendant le déroulement d'une ronde (silence, pas de flash).
- Les portables doivent être éteints. Toute sonnerie entraîne une défaite immédiate.
- Signalement et sanctions en cas d'abandon du tournoi non justifié
- Tout contrevenant est susceptible de recevoir un avertissement, voire une exclusion de la salle de jeu.

Article 6 : L'arbitre principal du tournoi est Rémi Torcol (AFO1).

Article 7 : Tous les participants et accompagnateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal Rémi Torcol

L'Organisateur Rémi TORCOL